



ROYAUME DE BELGIQUE

**Deuxième rapportage au Parlement
concernant le
*‘Deuxième Plan d’Action National ‘Femmes, Paix, Sécurité’ (2013-2016),
sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies’***

2015

1. Introduction

L'un des aspects novateurs du 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' concerne le rapportage annuel introduit par la ligne d'action 33. Il s'agit tant d'un instrument permettant aux départements concernés de contrôler leurs propres progrès que d'un moyen d'informer la population (représentée en premier lieu par le Parlement et la société civile) au sujet des actions prévues et réalisées. Ce rapportage au Parlement répond également au point 2 de la résolution 5-665/5 de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat, qui exige que le Parlement soit tenu informé des progrès réalisés.

Le rapportage suit la structure du second PAN. Il est subdivisé selon les 6 mêmes objectifs et reprend les 37 lignes d'action. Pour chaque ligne d'action, nous indiquons, pour les instruments de suivi mentionnés, les actions qui ont été réalisées, et ce par département concerné. Pour certaines actions communes, les informations relatives à différents départements ont été regroupées afin d'éviter au maximum les répétitions inutiles.

Les instruments de suivi repris dans le PAN et dans le présent rapportage tiennent également compte des indicateurs de l'UE et de l'ONU relatifs à la résolution 1325 qui concernent les actions des États-Membres.

L'annexe 3 du second PAN contenait un 'État des lieux fin 2012' qui suivait une structure similaire à celle du PAN et du rapportage, ce qui permet de suivre l'évolution de la situation pour certaines lignes d'action.

Ce rapportage contient des informations relatives à la période janvier – décembre 2015.

L'annexe 1 présente la liste des abréviations.

2. Matrice de rapportage par objectif

OBJECTIF 1. Cadre normatif international			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
1.a	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.	<p>Rapportage périodique sous CEDAW.</p> <p>En octobre 2014, la Belgique a défendu son 7^e rapport de suivi de la CEDAW. En tant que coordinateur, l'IEFH a présenté les recommandations à la société civile lors d'un débriefing organisé par le SPF Affaires étrangères le 30 avril 2015 conjointement avec les instances concernées par d'autres exercices de rapportage de Conventions des Nations-Unies relatives aux droits de l'Homme¹.</p> <p>L'IEFH a également participé au processus de suivi des recommandations des différents exercices de rapportage initié par le SPF Affaires étrangères.</p> <p>Réponses aux questionnaires pertinents de l'ONU.</p> <p>La Belgique répondit au questionnaire '<i>Global study on the Implementation of 1325</i>' qui fut demandé par le CSNU pour la préparation du '<i>High-level review</i>' à l'occasion du 15^e anniversaire de la résolution.</p> <p>Processus de ratification en cours en 2015 pour la Convention du Conseil de l'Europe du 11/05/2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : au niveau fédéral, le Conseil des ministres a approuvé en juillet 2015 l'avant-projet de loi portant assentiment à cette Convention</p> <p>Dans le cadre du deuxième UPR de la Belgique auprès du CDH, l'IEFH a coordonné les parties consacrées à l'égalité des genres et aux discriminations à l'égard des femmes et aux violences familiales du rapport remis en octobre.</p> <p>L'IEFH a répondu à un questionnaire de l'OIT en préparation d'une discussion sur 'L'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience: révision de la recommandation (no 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944'.</p> <p>L'IEFH a commenté le projet d'Observation générale n° 3 sur les femmes handicapées (article 6) du Comité ONU des Droits des Personnes Handicapées auprès du mécanisme de coordination belge.</p>	<p>Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité</p> <p>Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité</p>

¹ La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

1.b	Continuer à intervenir activement dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, de la CSW et du Conseil des droits de l'homme pour mettre en avant les droits des femmes, en particulier dans les pays en (post-)conflit.	<p>Actions CSW.</p> <p>Le thème prioritaire de la 59^e session de la CSW traitait des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 ans après son adoption lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995. Les cellules stratégiques de la Secrétaire d'État de l'Égalité des Chances, du Ministre des Affaires étrangères, et du Ministre de la Coopération au Développement ainsi que l'IEFH et le SPF Affaires Étrangères ont activement participé à la préparation de la position belge pour cette session, notamment par l'élaboration d'un vision paper et d'une proposition de position paper. Lors de la session, la Belgique, représentée notamment par la Secrétaire d'Etat pour l'égalité des chances, a rappelé son engagement fort pour la promotion des droits des femmes qui sont partie intégrante des droits humains universels et inaliénables et pour l'accélération de la mise en œuvre de l'égalité de fait entre femmes et hommes.</p> <p>La Belgique s'est engagée (<i>pledges</i>) dans le cadre du 'Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action' du 27 septembre 2015 à réaliser une série d'actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans les années à venir. L'un de ses engagements porte sur la mise en œuvre du PAN 1325.</p> <p>En outre, la Belgique a fait une déclaration lors des débats ouverts 'Femmes, Paix et Sécurité' au CSNU et lors des débats pertinents au CDH.</p>	Affaires Étrangères Égalité
		<p>Actions Conseil des droits de l'homme</p> <p>La Belgique a formulé des questions et des recommandations à propos des droits des femmes lors de l'examen périodique universel de l'Arménie, de l'Autriche, de la Biélorussie, des Etats-Unis, du Honduras, du Kirghizstan, du Koweït, des Maldives, des Iles Marshall, du Liban, du Nauru, du Népal, du Panama et de la Turquie.</p> <p>En outre, la Belgique a systématiquement soulevé les droits des femmes dans ses interventions lors des diverses sessions du CDH, entre autres lors des débats interactifs avec le RSNU sur la violence contre les femmes, avec le Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, et avec le RSNU sur l'extrême pauvreté, et lors des discussions de panel sur le droit à l'éducation des filles et lors de la journée annuelle de débat consacrée aux droits fondamentaux des femmes.</p> <p>Lors de la session de mars du CDH, la Belgique participa au Panel de haut niveau sur la violence sexuelle en RDC.</p> <p>En marge de la session de juin du CDH, la Belgique a coparrainé et participé au 'side-event' sur des pratiques néfastes et au 'side-event' sur des inégalités.</p> <p>Lors de la session de septembre du CDH, sa Majesté la Reine a participé au débat annuel consacré à l'intégration d'une perspective de genre dans tous les</p>	Affaires Étrangères

		travaux du CDH et ceux de ses mécanismes. Dans le cadre de la visite du RSNU sur les formes contemporaines d'esclavagisme organisée en Belgique du 19 au 26 février 2015, l'IEFH a participé à la rencontre qui s'est tenue le 20 février entre le RSNU et la secrétaire d'Etat fédérale pour l'égalité des chances. Dans le cadre de la 29 ^e session du CDH de juin 2015, la Belgique est intervenue lors de deux panels: ' <i>Eliminating and preventing domestic violence against women and girls</i> ' et ' <i>Women's human rights and participation in power and decision-making</i> '.	Egalité
1.c	Appeler systématiquement tous les pays à souscrire et respecter les conventions qui assurent les droits des femmes et à suspendre leurs réserves.	Interventions faites. La Belgique a soulevé cette question lors de l'examen périodique universel de l'Arménie, l'Autriche, le Belarus, le Nauru, le Népal, le Kuwait et le Kirghizstan. C'est aussi une pratique habituelle lors des débats au CDH et au CSNU. Lors du débat ouvert sur les Femmes, la Paix et la Sécurité du 15 avril 2015 au CSNU, le Ministre de la Coopération au développement a lancé un appel à tous les états pour que ceux-ci prennent en compte les aspects de la protection, de la participation et de la prévention de la résolution 1325. La contribution au financement d'ONU Femmes et d'UNFPA devrait également être considérée à la lumière de ces efforts. Ces agences ont, tant sur le plan mondial que localement, un mandat explicite et une grande expertise sur le plan du cadre normatif et du plaidoyer pour les droits humains et plus particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes. Sur le plan local, la coopération belge au développement s'inscrit également dans l'action conjointe des bailleurs de fonds. C'est entre autre ainsi que les collaborateurs de la coopération belge au développement furent activement impliqués dans le dialogue sur l'égalité des chances, les droits de l'homme et le droit pénal au Mozambique et en Équateur.	Affaires Étrangères
		Appels dans le cadre de politiques et conventions conclues. Lors du ' <i>Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action</i> ', qui prit place le 27 septembre 2015 en marge de la semaine ministérielle de l'AGNU, le Premier ministre intervint à propos des engagements de la Belgique au sujet de la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.	Développement
		Au Mali, la Belgique a fait équipe avec ONU Femmes pour l'exercice de la co-présidence du groupe de donateurs sur le genre et a plaidé pour une position commune des donateurs en ce qui concerne l'engagement UNSCR 1325.	Affaires Étrangères
			Développement

2.a	Intégrer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs aux programmes d'aide humanitaire et programmes pour la reconstruction.	Intégration de cette composante à la politique et aux procédures. Soutien aux normes Inter-agency Standing Committee et aux normes de Sphere (humanitarian). Soutien au mandat d'ONU Femmes dans ce domaine (cfr. ONU Femmes humanitarian strategy).	Développement
2.b	Appeler tous les pays à garantir le respect des droits sexuels et reproductifs des femmes et défendre ces droits au niveau international.	Interventions faites et expertise donnée. La Belgique présida la 48e session de la Commission de la population et du développement. Cette Commission souligne, entre autre, dans la proposition de chaire, que les droits reproductifs sont essentiels au développement durable et à la réalisation de la justice sociale et le bien-être de nos sociétés. La Commission prie les gouvernements, la communauté internationale et toutes les autres parties prenantes concernées à accorder une attention particulière aux droits humains des femmes et des filles, y compris la santé sexuelle et reproductive. Lors du ' <i>Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action</i> ' (cf. 1.a), le Premier Ministre a souligné l'importance des SRHR. La plupart des membres du groupe SRHR, dont la Belgique, se sont retrouvés les 28 et 29 octobre 2015 à Berlin lors de la conférence ' <i>13th International Dialogue on Population and Sustainable Development. Health, Gender, Rights: Moving beyond 2015</i> '. La conférence traita principalement de la promotion des SRHR dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.	Affaires Étrangères
		Le financement des agences ONU Femmes et UNFPA doit également être considéré du plaidoyer pour les droits humains. Ces agences ont, tant sur le plan mondial que localement, un mandat explicite et une grande expertise sur le plan du cadre normatif et du plaidoyer pour les droits humains et, plus particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes.	Développement
2.c	Plaider pour la mention des droits sexuels et reproductifs dans les documents internationaux pertinents.	Interventions faites. La Belgique a plaidé de manière très active auprès de l'UE pour le 'plan d'action genre 2016 – 2020' Contributions aux Conclusions du Conseil de l'UE sur l'agenda post-2015.	Affaires Étrangères
		L'importance des SRHR a été rappelée dans le <i>position paper</i> de la Belgique et dans son discours pour la 59e session de la CSW, dans le discours et les engagements pris par la Belgique lors du ' <i>Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action</i> ', le 27 septembre 2015 et dans la prise de position belge lors de la préparation du 'Programme de développement à l'horizon 2030' et ses objectifs de développement durable.	Développement
			Égalité
3.a	Soutenir financièrement le fonds de la Cour Pénale Internationale en faveur des victimes.	Soutien financier. Une somme de vingt-cinq mille euros (25.000€) est allouée par la Belgique au Fonds au profit des victimes à titre de contribution volontaire pour l'exercice	Justice

		2015 (art. 79 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale) (Arrêté Royal du 10 août 2015).	
3.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres/successions/discrimination etc.).	<p>Initiatives soutenues.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>La contribution au <i>'Country programme Afghanistan'</i> d'ONU Femmes.</p> <p>La Belgique soutient (pour 2 million €) le <i>'EU Justice Reform Support Programme'</i> ('Programme de Renforcement de la Justice') dans l'est de la RDC qui est développé par l'UE. Ce programme contient un objectif spécifique pour les femmes: 'les droits des femmes sont mieux protégés et le traitement juridique des violences sexuelles est plus efficace'. Le programme est cofinancé par l'UE, la Suède et la Belgique.</p> <p>La préparation des interventions à venir au Mali dans le cadre d'un nouveau programme de coopération avec le Mali.</p> <p>Le programme de coopération intermédiaire 2014 -2015 fournit une coopération déléguée avec ONU Femmes (2 millions €). Le programme vise à mettre en œuvre un plan d'action 1325.</p> <p>Le programme Oxfam solidarité dans 3 pays de l'Amérique Latine</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Justice</p> <p>Intérieur</p>
3.c	Appeler tous les pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a soulevé cette question lors de l'examen périodique universel de l'Arménie, du Myanmar, du Kirghizstan, du Koweït, du Laos, du Liban, du Népal, et du Rwanda.</p>	Affaires Étrangères
3.d	Appeler tous les pays à appliquer la définition la plus large de violence sexuelle, comme déterminée par la Cour Pénale Internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Affaires Étrangères
4.a	Accorder la priorité et du soutien financier à l'égalité hommes-femmes et l'empowerment des femmes, en particulier dans les pays en situation de fragilité.	<p>Aspect dans chaque nouveau Programme Indicatif de Coopération et dans tous les projets et programmes des secteurs prioritaires des pays en situation de fragilité.</p> <p>RDC:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme de coopération intermédiaire 2014 -2015 fournit une coopération déléguée avec ONU Femmes (2 millions €). Le programme vise à mettre en œuvre un plan d'action 1325. - En décembre 2014, ONU Femmes, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP ont signé avec le Ministère du Genre un 'Projet conjoint de prévention et réponses coordonnées de lutte contre les violences sexuelles dans les provinces orientale (Ituri) et Nord Kivu'. La Belgique y contribue à hauteur de 4 millions d'euros, gérés par ONU Femmes. - Toujours dans le cadre de la coopération bilatérale, un soutien de 3 millions d'euros est apporté à une initiative similaire à celle de l'hôpital Panzi du Dr. Mukwege. - La contribution au <i>"EU Support to Justice Reform Programme in DRC"</i> 	Développement

		Afghanistan: contribution au ' <i>Country programme Afghanistan</i> ' d'ONU Femmes. Rwanda: la CTB: 'sexual and gender based violence'.	
4.b.	Approche de toutes les interventions sur le terrain dans un cadre stratégique et cohérent de nature à renforcer la position et l'empowerment des femmes.	Cadre élaboré et appliqué Le nouveau document stratégique du genre dans la coopération au développement belge prévoit ce cadre. La stratégie de la CTB pour le genre dans les interventions de coopération bilatérales.	Développement
4.c	Offrir expertise et participer à l'échange de bonnes pratiques.	Soutien fourni. La co-présidence avec ONU Femmes du groupe des donateurs sur le genre au Mali. Le soutien du PAN 1325 au Burundi La contribution au ' <i>EU Support to Justice Reform Programme in DRC</i> ' L'IEFH échange expertise et bonnes pratiques au niveau tant bilatéral que multilatéral en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes. Par exemple, en 2015, il a notamment participé à un séminaire consacré au droit de l'UE sur l'égalité entre les sexes ainsi qu'à un échange de bonnes pratiques organisés par la Commission européenne (' <i>Social policies aimed at supporting lone parents</i> '). L'IEFH a reçu une délégation coréenne et a participé à un séminaire organisé par la représentation permanente suédoise à Bruxelles.	Développement Égalité
4.d	Soutenir ONU Femmes et son rôle de promotion par rapport à l'égalité des femmes et des hommes et l'empowerment des femmes.	Interventions faites. Le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de la Coopération au Développement ont soutenu la campagne ' <i>HeForShe</i> ' de ONU Femmes, à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars 2015. ' <i>HeForShe</i> ' est un mouvement de solidarité dédié à l'égalité des sexes. Dans les marges du match de la Ligue des champions Gent – Valencia le 4 novembre 2015, le Ministre de la Coopération au développement a signé un engagement de prendre action contre la discrimination et la violence liées au genre. Le financement du Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017. L'expertise donnée au Mali, au Burundi, au Mozambique, en Equateur. Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Expertise donnée Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères Développement Développement Affaires Étrangères Développement
4.e	Soutien au Plan d'action pour la promotion de l'égalité hommes-femmes du Représentant Spécial de l'OSCE pour les questions d'égalité	Interventions faites. La participation régulière à des petits-déjeuners 'genres' organisés par la Section genre du Secrétariat de l'OSCE.	Affaires Étrangères

	des sexes.	Le soutien actif au plan de la Présidence Serbe pour l'adoption d'un additif au 'Gender Action Plan' de 2004 lors de la ministérielle de Belgrade en Décembre 2015.	
4.f	Agir dans le cadre de plaidoyers politiques et de déclarations internationales.	<p>Interventions faites.</p> <p>Le 24 mars 2015, le Ministre des Affaires étrangères intervint à la Sorbonne Abu Dhabi sur le thème 'empowering women'. L'objectif de l'évènement était d'exposer la position de la Belgique sur les thèmes du rôle des femmes dans nos sociétés, avec un accent sur leur rôle en matière économique et dans l'entrepreneuriat.</p> <p>Le Premier Ministre a participé au 'Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action' (cf. 1.a).</p> <p>A l'occasion de son discours lors d'un débat ouvert au CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité le 13 octobre 2015, la Belgique rappela l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques post-conflit et nota que cet enjeu reste un défi important de nos jours.</p> <p>La Belgique a coparrainé avec le Bureau de la RSSG pour les violences sexuelles dans les conflits et le Bureau à New York du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, ainsi que l'ONG 'Physicians for Human Rights', la projection aux Nations-Unies du film de Thierry Michel et Colette Braeckman, 'L'homme qui répare les femmes'. La séance a eu lieu le 21 octobre 2015, en présence de Thierry Michel et du Dr Mukwege, devant un public de 500 personnes.</p> <p>En marge de la semaine ministérielle de l'AGNU en septembre 2015, une bilatérale prit place entre le Ministre des Affaires Etrangères et la RSSG de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits, Mme Zainab Bangura.</p> <p>En octobre 2015, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime a nommé Piet Goddaer (aka Ozark Henry) comme son nouvel ambassadeur itinérant national contre la traite des êtres humains. La nomination de M. Goddaer - artiste belge bien connu - vise à accroître la visibilité et aider à mobiliser l'appui du pays pour s'attaquer à la traite des êtres humains.</p> <p>Lors d'un débat ouvert sur les femmes, la paix et la sécurité au CSNU le 15 avril 2015, le Ministre de la Coopération au développement intervint. A cette occasion, celui-ci rappela le droit d'une jeune femme de décider librement et de façon responsable sur sa santé sexuelle et reproductive. Il lança un appel à tous les états pour que ceux-ci prennent en compte les aspects de la protection, de la participation et de la prévention de la résolution 1325.</p> <p>Programmes Indicatifs de Coopération.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Développement</p>

OBJECTIF 2. Intégration de la dimension genre par la Belgique dans le cadre de la résolution 1325

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
5.a	Informer le personnel sur le <i>gender mainstreaming</i> .	Moyens d'information utilisés.	
		Dans le cadre du Plan d'action <i>gender mainstreaming</i> , et à la demande explicite des directions, deux formations spécifiques pour les directions furent organisées, au cours desquelles tous les chefs de service furent présents.	Affaires Étrangères Développement
		A l'occasion du 40e anniversaire de la présence des femmes à la Défense, le personnel de la Défense a été informé sur le 'gender mainstreaming' et la nécessité de celui-ci par les canaux d'information habituels, à savoir l'intranet, l'e-News, le journal du personnel "Dbriefing", le rapport annuel HR et le site web "Diversité", mais aussi par le biais d'un clip projeté dans les cinémas belges. Une attention particulière a également été accordée à cette question lors de la retransmission du défilé du 21 juillet 2015 à la télévision. Le site web www.mil.be apporte des informations à toutes les personnes extérieures à la Défense, qui peuvent le consulter librement.	Défense
		En 2014, la police fédérale a mené une étude en collaboration avec l'IEFH. Les résultats de cette enquête ont été présentés au comité de direction en décembre 2014. Trois nouvelles priorités ont été approuvées : <ul style="list-style-type: none"> - la féminisation de l'uniforme ; - l'équilibre entre vie privée et carrière professionnelle au sein des familles monoparentales ; - la composition des commissions de sélection. Les résultats ont été publiés par le biais d'un bulletin d'information, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme le 8 mars 2015. De plus, les lignes de force de la politique de diversité en matière de genre ont à nouveau été énumérées, et notamment l'implémentation du <i>gender mainstreaming</i> . En février 2015, la police fédérale a proposé une formation intitulée "Coordination en approche intégrée de genre". Le 1 ^{er} décembre 2015, la police fédérale a organisé une journée d'étude, en collaboration avec le Centre for Policing and Security et le Centre d'Études sur la Police. Le genre était l'un des thèmes traités. Ce thème a été analysé de façon approfondie et l'équilibre entre la vie privée et la carrière des femmes ET des hommes a été mis en question.	Intérieur-POLFED
	Une section de l'Intranet offre des informations sur le <i>gender mainstreaming</i> , information générale sur le GM, sur le <i>gender budgeting</i> et les points de contact pour le GM au sein du SPF Justice.	Justice	
5.b	Développer, implémenter et mettre à jour une stratégie ou plan d'action concernant l'intégration de la dimension de genre.	Stratégie adoptée et mise en œuvre. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Développement

		<p>Depuis février 2014, une attention particulière est accordée à la dimension du genre dans le document de politique Chef de la Défense (CHOD) Guidance Défense.</p> <p>Les Départements d'Etat-Major et les Directions Générales suivants ont déjà un plan d'action pour l'intégration de la dimension du genre en cours d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACOS Ops&Trg; • ACOS Strat: <ul style="list-style-type: none"> ○ est désigné comme responsable pour le suivi de la thématique du genre dans le cadre de la Résolution 1325 au sein des forums internationaux – militaires et mixtes civilo-militaires - où la Belgique est impliquée, dans le but de faire profiter toute la Défense de ces enseignements; ○ pour le moment, ce suivi se fait à distance et de manière très théorique, les moyens budgétaires ne permettant pas une participation active à de nombreux séminaires internationaux. <p>Dans le cadre du <i>gender budgeting</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la DG BudFin; • la DG MR. <p>Il n'y a pas de stratégie ciblée de la DG Com axée sur le groupe cible « femmes ». En 2015, une campagne publicitaire spécifique a toutefois été réalisée par la DG Com sur le thème « 40 ans de femmes à la Défense ».</p> <p>La DG HR:</p> <ul style="list-style-type: none"> • est responsable du suivi de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la Conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales et de l'arrêté royal du 26 janvier 2010 fixant la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'un groupe interdépartemental de coordination; • DG HR a clôturé l'étude sur le genre et les résultats seront communiqués au Parlement en exécution de la Résolution du 23 Avr 14 (document de la Chambre 53 3321/009). <p>Plan fédéral <i>gender mainstreaming</i> 2016-2019 approuvé le 07/10/2015: deux politiques pour le SPF Justice ont été intégrées.</p>	Défense
5.c	Soutenir les départements dans la mise en œuvre de la loi <i>gender mainstreaming</i> .	<p>Soutien fourni.</p> <p>L'IEFH et la cellule stratégique de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Égalité des Chances ont apporté leur soutien à la création d'un nouveau GIC <i>gender mainstreaming</i> et à l'élaboration d'un plan fédéral <i>gender mainstreaming</i>. À cet effet, l'IEFH a notamment analysé les exposés d'orientation politique de tous les membres du gouvernement du point de vue du genre. L'IEFH a</p>	Justice Égalité

		<p>également financé et organisé 9 journées de formation sur le <i>gender mainstreaming</i> pour les membres du GIC et les autres membres du personnel de l'administration fédérale.</p> <p>L'IEFH a par ailleurs apporté un soutien concret à l'intégration de la dimension de genre au sein des départements concernés, entre autres par le biais de réunions bilatérales et d'avis et par sa participation à des groupes de travail.</p>	
5.d	Faire au niveau local dans les pays partenaires une coordination concernant le genre.	<p>Rapport sur le Plan d'Action genre de l'UE.</p> <p>Cela avait été signalé dans le cadre du Plan d'Action Genre de l'UE.</p>	Développement
5.e	Intégrer des aspects de genre dans les rapports des postes extérieurs sur la situation locale.	<p>Actions entreprises</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Affaires Étrangères
5.f	Stimuler l'attention pour la dimension genre dans la détermination de la position belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux.	<p>Positions dans lesquelles la dimension genre est reprise.</p> <p>Tant la direction générale affaires multilatérales que la direction générale affaires bilatérales ont nommé un membre effectif et suppléant dans la taskforce gender mainstreaming interne. Ces membres ont déjà souligné à maintes reprises l'importance de prêter attention à la dimension de genre dans la détermination de la position belge. Ils constituent le point de contact au sein de leur direction.</p> <p>Contributions à la position de l'UE dans le cadre du Post 2015.</p>	Affaires Étrangères Développement
6.a	Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.	<p>Formations de base intégrant la dimension de genre.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>But : Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.</p> <p>La formation de base intègre la dimension de genre.</p> <p>Le théâtre de diversité/valeurs a été introduit depuis 2006 dans la formation militaire de base des volontaires, des sous-officiers et des officiers. La dimension de genre est traitée de manière substantielle au cours de ces représentations et mises en situation.</p> <p>La nouvelle formation de base de la police fédérale contient un module "Orientation sociale" qui remplace un ancien module. Ce module est enseigné de façon transversale, tout au long de la formation de base. La Cellule Diversité de la police fédérale coordonne un groupe de travail qui réunit les formateurs, les coordinateurs et les responsables de ce module. La cellule fournit à ces personnes les informations nécessaires à l'intégration dans leur formation de tous les thèmes de la diversité, parmi lesquels également le genre.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur-POLFED
6.b	Intégrer la dimension de genre dans les formations continuées.	<p>Formations continuées intégrant la dimension de genre.</p> <p>Pour les sous-officiers, la dimension de genre est intégrée dans la Formation commune sous-officier d'élite et dans la Formation commune sous-officier supérieur au même titre que l'aspect diversité au sens le plus large, au sein des modules Leadership, Communication et réalisation d'un entretien</p>	Défense

		<p>d'évaluation.</p> <p>Pour les officiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de base d'état-major : <ul style="list-style-type: none"> ○ Département World Politics : droit international humanitaire: régime de protection pour les femmes et les enfants; • Formation Candidat officier supérieur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Département Opérations : intégration de la dimension du genre dans l'exercice "Stability"; • Cours supérieur d'état-major : <ul style="list-style-type: none"> ○ Département World Politics : droit international humanitaire : régime de protection pour les femmes et les enfants; ○ Pendant le cours supérieur d'état-major, une journée thématique est organisée autour du « Genre ». <p>Les formations continuées relatives à la diversité de la police fédérale abordent toujours la notion de genre au moyen de la présentation de la « Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité ».</p> <p>L'IEFH est impliqué dans la formation destinée aux "Personnes de référence COL 13/2013 en matière de discrimination et de délits de haine". Le thème du genre y est abordé de façon détaillée.</p> <p>En février 2015, une formation intitulée "Coordination en approche intégrée de genre" a été proposée. 53 personnes y ont participé ; il s'agissait de membres tant locaux que fédéraux du personnel.</p> <p>En outre, un aperçu par année est établi, avec mention du nombre de sessions et du nombre de participants par école.</p>	Intérieur-POLFED
6.c	Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission civile de gestion de crise.	<p>Formations intégrant la dimension de genre.</p> <p>Il y a un module de formation 'gender mainstreaming' prévue dans la 'Basic Generic Training on Civilian Crisis Management'. De l'attention est accordée à la dimension de genre tout au long de la formation, qui est organisée deux fois par an.</p> <p>Le thème du genre est abordé pendant la formation et l'entraînement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifié dans les aptitudes principales individuelles (Individual Common Core Skills) du personnel militaire de la Défense; • Intégré dans le Cultural Awareness Training, organisé par l'Info Ops Gp pour tous les participants à des opérations; • Inséré dans les exercices de certification pour les détachements opérationnels par l'intégration du thème dans les incidents tant pour les soldats que pour le personnel spécialisé genre (« GFA/GFP»); • Des experts « gender » spécifiques (GFPs) sont formés en qualité de conseillers des commandants et du personnel qui sont déployés dans 	Affaires Étrangères Défense

		<p>les différentes zones d'opérations. En 2014, 11 "GFPs" ont été formés pour les théâtres d'opérations suivants : Mali, République Démocratique du Congo et Liban.</p> <p>La police fédérale propose des formations qui intègrent la dimension de genre, en collaboration avec l'Institut Egmont.</p>	Intérieur-POLFED
6.d	Développer du matériel pédagogique pour la sensibilisation aux questions de genre.	<p>Matériel développé.</p> <p>Fin 2015, une bande dessinée a été diffusée sur les valeurs de la Défense à laquelle sont liées différentes thématiques de la politique de diversité dont le genre. Les canaux d'information utilisés sont l'Intranet, l'e-News, le journal du personnel « DBriefing », le site web « Diversité » et le site web « Les valeurs de la Défense».</p> <p>En octobre 2015, l'IEFH a organisé une formation relative à la réglementation <i>gender mainstreaming</i> applicable aux autorités fédérales. Deux collaborateurs de la Défense ont participé à cette formation.</p>	Défense
7.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.	<p>Experts prévus et formés.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Affaires Etrangères
		<p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Développement
		<p>Le concept de genre de l'ACOS Ops & Trg prévoit deux types d'experts en matière de genre selon le niveau auquel ils fonctionnent :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les GENAD occupent une fonction en cumul au niveau de l'ACOS Ops & Training et de la Composante Terre et intègrent les aspects relatifs au genre (RCSNU 1325) et les Lessons Learned dans la planification opérationnelle et l'entraînement. A l'heure actuelle, deux officiers sont formés comme GENAD. Les GFA occupent une fonction en cumul dans des quartiers généraux et des postes de commandement sous-jacents et déployables et sont responsables de l'intégration de la dimension de genre dans les zones opérationnelles, de l'entraînement axé sur la mission (Mission-Oriented Training) et de la planification tactique. A l'heure actuelle, dix-huit officiers, sous-officiers ou civils ont été formés pour pouvoir être déployés en qualité de GFA. 	Défense
		<p>Une formation au <i>gender mainstreaming</i>, développée et financée par l'IEFH, a été donnée en avril 2015 par l'asbl Engender aux points de contacts dans les différentes Directions générales du SPF Intérieur.</p>	Intérieur
		<p>La suppléante de la coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> a suivi la formation <i>gender mainstreaming</i> de deux jours organisée par l'IEFH.</p>	Justice
7.b	Prévoir et former des experts de genre pour les missions de paix.	<p>Experts prévus et formés.</p> <p>Les GFP sont déployés aux échelons les moins élevés, également en fonction de cumul. Outre les conseils aux commandants des détachements déployés, ils veillent également à l'intégration pratique de la dimension de genre dans les activités quotidiennes (fouilles, patrouilles, checkpoints).</p> <p>En 2014, des cours GFP ont été spécifiquement organisés pour chaque zone</p>	Défense

		d'opérations où la Défense était engagée (pour un total de 11 personnes).	
7.c	Gérer et appuyer l'expertise de genre dans la préparation, la mise en œuvre et le monitoring des opérations de la paix.	<p>Base de données.</p> <p>Le Genre fait partie de la politique de diversité de la Défense. Dans ce cadre, la page Sharepoint de la DGRH contient une base de données globale Genre – ainsi qu'une brève introduction au concept.</p> <p>Il existe également une base de données genre au niveau de l'unité. Elle se trouve sur la page Sharepoint de la Cellule Instruction de l'Info Ops Gp. Le personnel concerné y ajoute régulièrement des documents intéressants ou neufs concernant le genre.</p> <p>Le lien vers ces pages est systématiquement transmis aux stagiaires après une formation GFP, de même que divers autres documents de référence.</p> <p>De plus, l'Info Ops Gp tient également des listes nominatives des personnes ayant suivi les différentes formations, avec mention de leur unité.</p> <p>Experts mis à disposition.</p> <p>Au sein l'ACOS Ops & Trg, l'Info Ops Gp a été désigné « centre of reference » pour gérer l'expertise en matière du genre et donner des formations sur la thématique du genre.</p> <p>Actuellement, l'Info Ops Gp dispose de huit personnes qui ont été formées comme GFA, soit en Suède, soit aux Pays-Bas. Deux personnes ont été formées comme Trainer of the Trainees, également en Suède. Toutes ces personnes formées sont responsables de la gestion de l'expertise en matière de genre et de la dispense de formations. Ces personnes forment également le "pool" opérationnel pour les fonctions liées au genre. En 2015, seul un GFA supplémentaire a été formé.</p> <p>Plan de formation.</p> <p>Les GFA de l'Info Ops Gp, sous la direction de la Cellule Instruction, sont responsables de l'organisation et de la dispense des formations GFP. En 2015, seule une session GFP a été organisée. Pour 2016, cinq sessions sont toutefois prévues, les dates ont été fixées par l'Info Ops Gp et les invitations seront envoyées au préalable.</p> <p>Outre la formation GFP de deux jours, l'aspect du genre a également été intégré dans le Pre-Deployment Training, par le biais d'un chapitre sur le Genre dans le briefing Cultural Awareness. Ces briefings sont donnés très régulièrement, à chaque fois à la demande de l'organisme responsable de l'organisation du PDT du détachement en partance.</p>	Défense
			Défense
			Défense
8.a	Considérer la présence de la dimension genre dans les demandes de subside comme un élément important pour l'approbation de ces demandes.	<p>Subsides attribués à des projets qui tiennent explicitement compte de la dimension de genre.</p> <p>L'importance de l'attention pour la dimension de genre dans les demandes de subsides a déjà été soulignée au sein de la taskforce <i>gender mainstreaming</i>, au sein de laquelle siègent des représentants de toutes les directions.</p> <p>Le genre est prévu dans les modèles des procédures de sélection.</p>	Affaires Étrangères
8.b	Attirer l'attention sur l'égalité de genre au sein	Interventions faites.	Développement

	des conférences des donateurs.	Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Développement
9.	Plaider pour une intégration de la dimension de genre dans l'agenda et dans les rapports et les résolutions pertinents des organisations internationales.	Interventions faites. La Belgique a plaidé pour l'intégration de la dimension de genre dans des résolutions pertinentes (thématiques et pays) de la CDH et de la Troisième Commission de l'AGNU	Affaires Étrangères
10.a	Diffuser auprès des partenaires les bonnes pratiques et recommandations en matière d'intégration de la dimension genre dans les missions de maintien de la paix et plaider pour leur application dans les prochaines missions.	Diffusion des bonnes pratiques. Dans le cadre du NATO Committee on Gender Perspectives, des bonnes pratiques et recommandations sont diffusées. Un expert en « genre » est intégré au sein de chaque détachement belge de manière à ce que la dimension du genre de la mission soit être intégrée à la fois en interne au détachement, entre les différents détachements participants de la coalition ou en relation avec la population locale. Les missions des détachements belges de Aou 2014 à Jul 2015, telles que le déminage d'une ligne de démarcation (Liban), la conduite de la Force Protection (Mali), la lutte contre la piraterie (Corne de l'Afrique), formation dans la République Démocratique du Congo, impliquent peu de contact immédiat avec la population locale, ce qui signifie que la dimension du genre n'intervient que très rarement. Des experts « genre » sont toutefois impliqués dans ces opérations et on insiste beaucoup sur la formation poussée de ces experts par le biais de cours en Belgique et à l'étranger (entre autres 'Swedish Armed Forces International Centre'). On tend également à donner, au cours de la phase de préparation d'une opération, les sessions d'information nécessaires à tous les participants. Plaidoyer en faveur de leur application.	Défense
		Ceci se passe dans le cadre du NATO Committee on Gender Perspectives.	Défense
10.b	Collaborer avec les organisations internationales et leurs États membres dans le cadre du recueil d'informations pertinentes relatives à l'égalité des sexes et le soutien aux mécanismes de consultation et de coordination.	Base de données 'genre'. La Défense fait rapport annuellement sur les chiffres relatifs à la participation des femmes à des opérations belges au sein d'organisations internationales par le biais du BEL Gender Report (Début 2015 pour l'année 2014). Soutien fourni.	Défense
		Etant donné que les détachements belges n'ont, pendant les missions actuelles au sein de missions de paix, peu de tâches spécifiques dans l'environnement civil, il n'y a aucun contact avec des organisations internationales en ce qui concerne la collecte de données liées au genre dans les théâtres opérationnels.	Défense
10.c	Accorder une attention supplémentaire à la dimension genre dans le cadre de la planification, la formation et l'élaboration de programmes RSS et DDR.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité. D'août 2014 à juillet 2015, il n'y a eu ni planification spécifique, ni exécution d'opérations dans le cadre des RSS et DDR.	Défense
10.d	Surveiller l'intégration de la dimension genre dans les programmes de soutien au secteur de la sécurité.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères Développement

10.e	Plaider pour une intégration structurelle de la dimension de genre lors des préparations et des analyses du mandat et du budget des missions de paix et des missions de gestion civile de crise et pour le maintien des moyens nécessaires pour ce faire.	Interventions faites. La Belgique préconisa, dans le cadre de l'examen du 'Peace Operations review' des Nations Unies, d'accorder une attention suffisante aux questions du genre.	Affaires Étrangères.
10.f	Promouvoir au sein de la CCP l'intégration de la dimension de genre dans la préparation des nouvelles 'Integrated Peacebuilding Strategies' et dans les évaluations biennales des cadres stratégiques.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères
10.g	Dans le cadre des processus de désarmement et de réhabilitation, promouvoir une approche civile et plaider en faveur de l'expertise des organisations internationales ou des missions civiles internationales.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères
11.	Plaider pour l'intégration de la dimension de genre dans les documents sur l'état de droit et la justice transitionnelle et soutenir des mécanismes de justice transitionnelle qui ont un réel impact sur l'égalité de genre.	Interventions faites. La Belgique a plaidé pour l'intégration de la dimension genre dans le cadre d'action de l'UE en matière de soutien à la justice transitionnelle, adopté le 16 novembre 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères Développement
12.	Exécuter et renforcer la procédure en matière d'intégration de la dimension genre dans les accords avec les organisations internationales d'aide humanitaire qui bénéficient d'un soutien financier.	Procédure suivie. Attention aux 'groupes les plus vulnérables' inclus dans la procédure.	Développement
13.a	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors des demandes d'asile.	Nombre et pourcentage de demandeurs et de demandeuses d'asile qui ont reçu le statut de réfugié ou qui ont bénéficié de protection subsidiaire. En 2015, 6757 décisions d'octroi du statut de réfugié ont été prises par le CGRA, parmi lesquelles 4360 décisions concernant des hommes (soit 64,5 %) et 2397 décisions concernant des femmes (soit 35,5 %). 1365 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire ont été prises, parmi lesquelles 1035 décisions concernant des hommes (75,8 %), et 330 décisions concernant des femmes (24,2 %). Lignes directrices. Il n'y a pas d'actions spécifiques entreprises en 2015 par le CGRA et l'Office des étrangers. Les mesures développées dans le deuxième plan d'action sont bien entendu toujours appliquées. Echanges d'information. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Intérieur-CGRA/OE Intérieur-CGRA/OE Intérieur-CGRA/OE

13.b	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors de l'accueil et le logement des réfugiés.	<p>Équipement et bâtiments adaptés aux besoins des femmes.</p> <p>Tout comme d'autres pays, la Belgique a principalement dû faire face, en 2015, à l'afflux très élevé de demandeurs d'asile, et à la nécessité de trouver, en urgence, suffisamment de places d'accueil. Fedasil a fourni des efforts supplémentaires pour offrir, dans la situation de crise actuelle, un minimum de sécurité aux femmes au sein des nouvelles structures d'accueil d'urgence, notamment la possibilité de fermer les chambres à clé et un accès proche et bien éclairé aux sanitaires. Des exigences dans ce sens ont également été reprises dans les cahiers des charges (voir plus loin).</p> <p>Outre les projets en cours déjà mentionnés dans le précédent rapport, le centre d'accueil de Rixensart, spécialisé dans l'accueil des jeunes mères isolées et de leurs enfants, a effectué, début 2015, des travaux d'infrastructure en vue d'adapter les installations sanitaires pour les mères et leurs bébés.</p> <p>Une convention d'accueil spécifique avec l'ONG Ciré a été conclue, en vue d'accueillir des femmes très vulnérables dans 20 places d'accueil adaptées situées dans le refuge pour femmes de Louvranges.</p> <p>Des formations relatives aux besoins des femmes et des filles ont été organisées à l'attention des collaborateurs du réseau d'accueil.</p> <p>Par exemple, l'asbl Intact a dispensé, grâce à des subsides octroyés par Fedasil, une formation sur la détection des MGF et l'utilisation du toolkit développé dans ce cadre. De plus, Intact était également responsable de l'intervision avec les travailleurs sociaux de l'accueil et a par ailleurs apporté un soutien juridique aux demandeuses d'asile extrêmement vulnérables victimes ou susceptibles d'être victimes de mutilations génitales féminines (MGF).</p> <p>L'asbl Form'Anim a fourni, également grâce aux subsides de Fedasil, un accompagnement, notamment dans la recherche d'un logement, aux mères isolées reconnues ou bénéficiaires de la protection subsidiaire avec de jeunes enfants durant la transition de l'aide matérielle vers les services sociaux.</p> <p>L'asbl GAMS a également fourni un accompagnement et un soutien psychosocial et médical aux demandeuses d'asile victimes de MGF ou de tout autre type de violence liée au genre.</p> <p>Enfin, l'asbl Vrouwenraad a organisé une journée d'étude et de rencontre, à la demande de Fedasil, sur le genre, l'asile et l'autonomisation, dans le prolongement du projet du Vrouwenraad relatif à l'autonomisation des demandeuses d'asile dans le cadre de l'accueil collectif.</p> <p>Sur le plan politique, on a travaillé en 2015 sur une analyse et des directives concernant les mariages d'enfants. Une étude approfondie a également été lancée ; elle concerne l'identification et la prise en charge des groupes vulnérables dans le cadre de l'accueil, notamment les femmes enceintes, les filles et les femmes isolées, les victimes de violence basée sur le genre, etc.</p> <p>La première série de normes de qualité relatives à l'accueil développées en</p>	Intérieur-Fedasil
------	--	--	-------------------

		<p>2015 a tenu compte d'un certain nombre de vulnérabilités des femmes dans le cadre de l'accueil, parmi lesquelles le fait de devoir prévoir des déplacements vers les organisations qui offrent un accompagnement/un soutien psychosocial aux bénéficiaires ayant des besoins spécifiques (en raison de leur orientation sexuelle, de mutilations génitales, etc.).</p> <p>En outre, les spécifications des cahiers des charges utilisés pour sous-traiter un certain nombre de places d'accueil auprès d'opérateurs privés ont tenu compte des besoins des femmes en matière de sécurité dans le cadre de l'accueil, par exemple des chambres et des sanitaires séparés, des espaces de détente qui leur sont spécifiquement destinés, etc.</p> <p>Lancement du site web : http://www.vrouwenontmoetenvrouwen.net/. Par le biais de ce site web, le projet <i>Vrouwen ontmoeten Vrouwen</i> du Vrouwenraad a pour objectif de fournir des connaissances, des avis et des solutions applicables dans le cadre de l'organisation d'associations de femmes au sein des centres d'accueil, plus spécifiquement sur des questions relatives au bien-être, à la participation, à l'autonomie, à la sécurité et à l'indépendance, afin que les partenaires de l'accueil et d'autres domaines puissent effectuer le mieux possible leur travail à l'égard des femmes des centres d'accueil.</p> <p>Le centre d'expertise Sensoa a lui aussi lancé un site web spécifique, www.zanzu.be, qui permet de diffuser des informations spécifiques sur la santé sexuelle, entre autres au sein du réseau d'accueil ainsi qu'auprès des demandeurs d'asile.</p> <p>Enfin, la gestion des connaissances de Fedasil a également travaillé à l'intégration d'une dimension de genre. Depuis 2015, les informations spécifiques concernant certains pays, destinées aux collaborateurs de terrain actifs dans le domaine de l'accueil, contiennent un volet consacré aux informations relatives au genre. La plus récente de ces fiches-pays concerne la Somalie. Les fiches-pays utilisées dans le cadre d'un accompagnement en vue d'un retour et dans le cadre de programmes de réintégration contiennent elles aussi des informations relatives au genre.</p> <p>Les fiches d'informations rassemblées régulièrement dans l'ensemble du réseau d'accueil en vue de générer des statistiques ont été adaptées au cours de la période écoulée afin de permettre l'établissement de statistiques plus diversifiées du point de vue du genre.</p>	
13.c	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes en matière de réinstallation en Belgique.	<p>Nombre de réfugiés vulnérables réinstallés en Belgique, ventilé par sexe.</p> <p>En 2015, 276 personnes sont effectivement arrivées en Belgique dans le cadre du programme de réinstallation. Sur les 276 réfugiés réinstallés en 2015, 130 étaient des femmes (dont 54 âgées de moins de 18 ans à leur arrivée). Parmi ces 130 femmes, 31 ont été spécifiquement soumises pour la réinstallation par le UNHCR sous la catégorie 'femmes et filles à risques'.</p> <p>Dès leur arrivée en Belgique, les bénéficiaires du programme de réinstallation sont accueillis dans deux centres d'accueil fédéraux pour une durée allant de 3</p>	Intérieur-CGRA-Fedasil

		<p>à 6 semaines, en fonction de l'état d'occupation du réseau d'accueil (si le taux d'occupation est très élevé comme ce fut le cas dans la seconde moitié de 2015, le séjour en centre est limité à 3 semaines environ). Lorsque le contexte permet de maintenir la période en centre à 6 semaines, en plus d'avoir accès aux services disponibles dans le centre, des modules d'orientation socio-culturelle sont délivrés en vue de soutenir l'autonomisation et l'intégration des réfugiés réinstallés. A la fin du séjour en centre Fedasil, les bénéficiaires sont installés dans des logements privés mis à disposition par des CPAS volontaires. En cas d'offre insuffisante de CPAS volontaires, les réfugiés sont désignés dans les Initiatives Locales d'Accueil dans les communes (réseau d'accueil Fedasil).</p> <p>Un suivi social est assuré par le CPAS compétent au niveau local ainsi que par une des 2 ONG partenaires du programme (Caritas et Convivial). Chaque ONG travaille avec un collaborateur bi-culturel qui parle la langue de contact et peut faire bénéficier les réfugiés réinstallés de son expérience personnelle. Ces médiateurs interculturels se rendent au domicile des réfugiés, plus ou moins fréquemment en fonction des besoins.</p> <p>Pour les réfugiés les plus vulnérables telles que les femmes seules avec enfants, le suivi se poursuit au-delà des 12 premiers mois. Les travailleurs sociaux veillent à mettre les bénéficiaires en contact avec les services spécialisés adaptés en fonction de leurs besoins spécifiques (soins médicaux, soutien psychologique, cours de langue, aide à la formation et à l'emploi, services de soutien divers, etc.).</p>	
--	--	---	--

OBJECTIF 3. Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
14.a	Accorder la priorité, au niveau politique et opérationnel, à la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.	<p>Interventions faites.</p> <p>L'un des priorités de la présidence belge du Conseil de l'Europe (du 13 novembre 2014 au 19 mai 2015) était la lutte contre les violations des droits de la personne humaine fondées sur le sexe et la protection des femmes contre la violence, y compris la violence domestique.</p> <p>La Belgique a coparrainé avec le Bureau de la RSSG pour les violences sexuelles dans les conflits et le Bureau à New York du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, ainsi que l'ONG 'Physicians for Human Rights', la projection aux Nations-Unies du film de Thierry Michel et Colette Braeckman, 'L'homme qui répare les femmes'. La séance a eu lieu le 21 octobre 2015, en présence de Thierry Michel et du Dr Mukwege, devant un public de 500 personnes.</p> <p>En marge de la semaine ministérielle de l'AGNU en septembre 2015, une bilatérale prit place entre le Ministre des Affaires Etrangères et la RSSG de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits, Mme Zainab Bangura.</p> <p>A l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars, le Ministre des Affaires étrangères Didier Reynders rappela l'engagement belge à lutter contre la violence contre les femmes.</p> <p>Le Premier Ministre a participé au 'Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment: A Commitment to Action' (cf. 1.a). A cette occasion, la Belgique nota que la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles constitue une priorité pour la Belgique depuis de nombreuses années. La Belgique s'est aussi engagée à faire de la lutte contre les violences sexuelles une priorité dans le contexte des conflits armés.</p>	Affaires Etrangères
		<p>La Belgique soutient (pour 2 million €) le 'EU Justice Reform Support Programme' ('Programme de Renforcement de la Justice') dans l'est de la RDC qui est développé par l'UE. Ce programme contient un objectif spécifique pour les femmes: 'les droits des femmes sont mieux protégés et le traitement juridique des violences sexuelles est plus efficace'. Le programme est cofinancé par l'UE, la Suède et la Belgique</p> <p>RDC: élaboration du budget du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325</p> <p>RDC: Enfance du Tiers Monde</p> <p>Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017</p> <p>Mali: la planification des interventions futures</p> <p>Lors d'un débat ouvert sur les femmes, la paix et la sécurité au CSNU le 15 avril 2015, le Ministre de la Coopération au développement rappela l'importance de la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits.</p> <p>Lors de la 48^{ième} Commission sur la population et le développement (CPD48),</p>	Développement

	<p>le ministre de la coopération au développement est intervenu, entre autres, sur la violence sexuelle fondée sur le sexe. Le ministre a souligné le droit de la femme à l'éducation, le droit d'une fille à ne pas être forcée à se marier et le droit d'une jeune femme de décider librement et de façon responsable sur sa santé sexuelle et reproductive.</p>	
	<p>En plus de la participation de la Belgique aux divers processus internationaux cités dans le dernier état des lieux, il importe de souligner que la politique de défense de la Belgique s'inscrit entièrement dans la ligne de la « Zero Tolerance Policy » des Nations unies (ONU) en matière de violence sexuelle (http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2003/13)</p> <p>Au sein de l'OTAN, il convient de remarquer les progrès réalisés dans l'adoption des « Military Guidelines on the Prevention of and Response to Conflict-Related Sexual and Gender-Based Violence » (IWMS-0016-2015) ; document auquel la représentation belge et l'ACOS Strat ont contribué de manière significative.</p> <p>Enfin, les travaux entrepris en matière de sensibilisation et d'échange d'informations avec nos partenaires et dans le cadre de la recherche de synergies avec les départements de justice nationale et internationale (Cour pénale internationale) dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves commis à l'égard de femmes pendant des conflits armés, demeurent une priorité.</p>	Défense
	<p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Intérieur
	<p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Justice
	<p>Un projet de PAN de lutte contre la violence basée sur le genre 2015-2019 a été élaboré par l'IEFH. Ce projet de PAN intègre les recommandations de la société civile. Il est négocié au niveau politique sous la coordination de la secrétaire d'Etat fédérale pour l'égalité des chances. Fin 2015, le PAN 2015-2019 a été adopté par les différents niveaux de pouvoir belges.</p> <p>En juin 2015, l'IEFH a publié le guide « Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel-le-s », qui a été diffusé en Belgique, mais aussi auprès des ambassades et consulats belges.</p> <p>L'IEFH a présidé un symposium intitulé « <i>Eliminating Domestic Violence in Europe: Implementing Strategies for Protection and Prevention</i> », organisé le 25 février 2015 à l'initiative de l'organisme « Public Policy Exchange ».</p> <p>L'IEFH a également participé à plusieurs conférences internationales concernant la lutte contre toutes les formes de violence, dont la conférence « Suivi de la Mise en Œuvre de la Convention d'Istanbul : Nouvelles Synergies » à Sarajevo, la « <i>Middlesex University Sexual Violence Conference</i> » à Londres et la « <i>Third World Conference of Women's Shelters</i> » à La Haye.</p>	Égalité

		<p>Soutien et adoption de résolutions, avis ou recommandations.</p> <p>La Belgique a coparrainé les résolutions pertinentes au CDH et au CSNU. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>La Belgique a été impliquée au premier chef dans les discussions au sein de la 5e commission (dimension « cross-cutting ») visant à formuler une réponse ferme aux accusations d'abus sexuels au sein des opérations de maintien de la paix. La Belgique y a rappelé sa politique ferme et sans ambiguïté vis-à-vis de ses propres casques bleus. Par ce point de vue et l'expérience du passé, la Belgique est considérée par l'ONU comme un des acteurs les plus crédibles.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe est une convention mixte au niveau belge. Elle concerne donc tant des compétences fédérales que des compétences des Régions et des Communautés. Au niveau fédéral, le Conseil des ministres a approuvé le 24 juillet 2015 l'avant-projet de loi portant assentiment à cette Convention. La convention a été ratifiée fin 2015. Le projet de PAN de lutte contre la violence basée sur le genre 2015-2019 se fonde sur la Convention d'Istanbul.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p> <p>Égalité</p>
14.b	Soutenir, en Belgique et dans les pays partenaires, les actions de sensibilisation au problème de la violence sexuelle avant, pendant et après les conflits armés.	<p>Interventions faites.</p> <p>Mandat prévu pour les couples via l'arrêté royal régissant l'agrément et la subvention des couples d'avril 2014</p>	Développement
14.c	Prévoir la présence d'expert-justice comme formateur en matière de violence envers les femmes.	<p>Communication interne envers les experts potentiels.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	Justice
15.	Lors de la préparation des missions de maintien de la paix et de l'instruction préalable au déploiement donnée en Belgique, demander d'accorder une attention particulière à la violence à l'égard des femmes et des enfants et insister sur la nécessité de leur offrir une protection contre cette violence.	<p>Actions concrètes prises.</p> <p>L'attention de chaque soldat en mission de paix est attirée pendant l'entraînement préalable au déploiement sur la problématique de la violence à l'encontre des femmes et des enfants, et ce, notamment pendant une session obligatoire Cultural Awareness Training.</p> <p>L'Info Ops Gp est une unité chargée de la collaboration civilo-militaire (CIMIC), des opérations psychologiques (PsyOps) et de l'analyse de « l'environnement humain » (Human Factor Analysis) et dispose de personnel spécialisé (anthropologues – experts en matière de genre) pour attirer l'attention sur la problématique pendant le Cultural Awareness Training.</p>	Défense
16.a	Poursuivre les coupables de violences sexuelles au sein de la Défense.	<p>Ratio du nombre de plaintes par rapport au nombre de poursuites.</p> <p>Depuis 2009 la Direction Générale Appui juridique et Médiation (DG JM) n'a pas reçu de plaintes en matière de violences sexuelles commises par des militaires dans leur fonction.</p>	Défense

		Ratio du nombre de poursuites par rapport au nombre de condamnations. Depuis 2009 la Direction Générale Appui juridique et Médiation (DG JM) n'a pas reçu de plaintes en matière de violences sexuelles commises par des militaires dans leur fonction.	Défense
16.b	Etablir le code de conduite belge et y souligner cette zéro tolérance.	Code belge établi. La Défense dispose, depuis avril 2013, des 7 valeurs de la Défense pour le personnel militaire qui sont : la loyauté, le sens de l'honneur, l'intégrité, le sens du devoir, l'engagement, le courage et le respect. A l'avenir, tous les membres du personnel de la Défense seront également évalués, lors de l'appréciation de poste annuelle, sur une série de compétences comportementales génériques qui sont : être flexible, agir de manière intègre, faire preuve de loyauté envers l'organisation, respecter les autres et collaborer.	Défense
16.c	Appliquer le code de conduite de l'ONU et de l'OTAN dans les rangs de l'armée belge et promouvoir celui-ci au niveau international.	Application et promotion. Les "NATO/UN Standards of Behaviour" sont diffusés dans les détachements en mission de paix par le biais d'un appendice à l'annexe RR (Gender Perspective) et sont transmis par le biais de l'aide-mémoire (règles de conduite pour le soldat) à tous les participants à une mission.	Défense
17.a	Soutenir les programmes et projets axés sur le rétablissement de l'État de droit afin de lutter contre l'impunité des actes de violence à l'égard des femmes.	Interventions faites. RDC: contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC' RDC: élaboration du budget du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325 RDC: financement programme Enfance du Tiers Monde Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017 Mali: la planification des interventions futures Amérique latine: Programme d'Oxfam Solidarité	Développement
17.b	Soutenir les initiatives qui contribuent à l'élaboration et à l'application, dans les pays tiers, d'une législation nationale punissant la violence sexuelle et qui encouragent les femmes et les filles à porter plainte lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle.	Interventions faites. La Belgique a soulevé cette question lors de l'examen périodique universel de l'Arménie, l'Autriche, le Belarus, le Nauru, le Népal, le Kuwait et le Kirghizstan.	Affaires Étrangères
		Financement Programme PNUD 'Responding to A Changing Region' dans les pays arabes, et plus particulièrement la Tunisie.	Développement
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Justice
17.c	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'encontre des femmes.	Interventions faites. Au CDH, la Belgique est intervenue lors du débat interactif avec le RSNU sur la violence contre les femmes et lors de la journée annuelle de débat consacrée aux droits fondamentaux des femmes, qui avait la violence à l'encontre des femmes comme sujet.	Affaires Étrangères

		Soutien aux résolutions pertinentes. La Belgique a coparrainé la résolution 29/14 sur la violence domestique et la résolution 29/8 sur les mariages précoces du CDH.	Affaires Étrangères
17.d	Encourager les états à intégrer la lutte contre la violence sexuelle dans les mécanismes de justice transitionnelle et de droit pénal et à considérer la lutte contre la violence sexuelle comme la responsabilité propre à chaque Etat (ownership).	Interventions faites. Lors de la session de mars du CDH, la Belgique participa au Panel de haut niveau sur la violence sexuelle en RDC. Contribution à 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'	Affaires Étrangères Développement
17.e	Plaider pour la lutte contre l'impunité et encourager les poursuites tant au niveau national qu'au niveau international.	Interventions faites. La Belgique a soulevé cette question lors de l'Examen périodique universel de la Birmanie, de la Bulgarie, de la Géorgie, du Honduras, de la Lybie, du Népal et de la Turquie.	Affaires Étrangères
18.a	Suivre la situation des femmes dans les zones d'intervention et mettre au point un système de rapportage en matière de violence envers les femmes.	Monitoring/Early warning indicators. Les missions des détachements belges en 2014, impliquent peu de contact immédiat avec la population locale, dans le cadre duquel l'aspect violence envers les femmes intervient un minimum. Les GFPs sur place connaissent les procédures en cas d'usage de la violence. Soutien via financement ONU Femmes, voir stratégie humanitaire ONU Femmes.	Défense Développement
		Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Défense
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014.	Développement
18.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et les mines anti-personnels en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les enfants et les femmes.	Interventions faites. La Belgique s'est assurée que le plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, à propos duquel un accord a été conclu lors de la Conférence de révision du 7 au 11 septembre 2015 à Dubrovnik en Croatie, prend en compte la dimension du genre et les effets de ces armes sur les femmes et les enfants.	Affaires Étrangères
		En 2014, des opérations de déminage n'ont été menées qu'au Liban. Chaque année, un "Mine Awareness Day" est organisé à NAQOURA (Quartier Général de l'opération de l'ONU « United Nations Interim Force in Lebanon » (UNIFIL)) auquel sont conviés tous les pays qui participent activement à la mission de déminage (en ce compris la Belgique donc). Une démo interactive a été donnée aux écoles invitées.	Défense
18.c	Veiller en permanence au respect de l'article 7.4 dans le cadre de l'application du Traité sur le commerce des armes (interdiction d'exportation en cas de 'violence fondée sur le genre/violence à l'égard des femmes et des enfants').	Intégration de l'aspect du genre dans l'action communautaire de l'UE, en soutien à l'application du Traité sur le commerce des armes dans les pays tiers. Intégration de l'aspect du genre dans l'action commune de l'UE à l'appui de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes dans les pays tiers. Lors de la première conférence des parties au Traité sur le commerce des armes du 24 au 27 août 2015 au Mexique, où les modalités de mise en œuvre ont été	Affaires Étrangères

		discutées, la Belgique s'est assurée du respect des éléments liés au genre qui font partie du traité.	
18.d	Accorder une attention particulière à la participation des femmes aux programmes de déminage et impliquer les femmes à la détermination des zones qui doivent être déminées en priorité.	<p>Création d'un critère de genre qui sera contrôlé systématiquement dans le cadre de l'évaluation de nouveaux projets de déminage.</p> <p>Le critère du genre est systématiquement vérifié lors de l'évaluation de nouveaux projets de déminage.</p> <p>Les missions de déminage au Liban en 2014 (déminage de corridors le long de la Ligne bleue (« Blue Line »), la ligne de démarcation entre le Liban et Israël) sont confiées par le Quartier Général de l'UNIFIL et résultent d'une négociation entre 3 parties (UNIFIL, Armée libanaise et Forces armées d'Israël).</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Défense</p>
18.e	Soutenir les initiatives des ONG internationales, belges et locales qui œuvrent pour la protection des femmes et qui luttent contre les violences sexuelles, entre autres par une prise en charge intégrée de soins médicaux et psychosociaux par la réintégration socio-économique des victimes et par l'offre de protection et hébergement.	<p>Actions de soutien.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>Soutien à l'hôpital Panzi du Dr. Mukwege en RDC.</p> <p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>RDC: contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'</p> <p>RDC: élaboration du budget du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325</p> <p>RDC: financement programme Enfance du Tiers Monde</p> <p>Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p>
19.a	Tenir compte de la protection des femmes et des filles dans le cadre des tâches humanitaires et des programmes DDR et RSS tels que la construction de camps de réfugiés.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>Ces dernières années, la Défense n'a construit aucun camp de réfugiés.</p>	Défense
19.b	Demander aux organisations d'aide de considérer la sécurité des femmes et des filles comme une priorité dans le cadre de l'organisation et de la gestion des camps de réfugiés.	<p>Procédure suivie.</p> <p>La Belgique finance ONU Femmes, qui dispose d'un mandat spécifique afin de mieux intégrer le genre dans les procédures dans le secteur humanitaire.</p>	Développement
20.a	Faire de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité dans le Plan national de sécurité.	<p>Indications de cette priorité</p> <p>La traite des êtres humains, i.e. l'exploitation sexuelle et économique, est inscrite en tant que priorité dans le Plan National de Sécurité 2012-2015.</p> <p>Le 15 mai 2015, la circulaire COL01/2015 relative aux recherches et poursuites des faits de traite des êtres humains est entrée en application.</p> <p>Cette circulaire décrit les modalités de travail pour les enquêtes portant sur la traite des êtres humains, au moyen d'indicateurs, de checklists et de schémas d'enquête.</p>	Intérieur
20.b	Offrir aide et assistance aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique.	<p>Instruments d'aide et assistance.</p> <p>Nombreuses actions prévues par le Plan d'action- Lutte contre la traite des êtres humains 2015-2019, publié en juillet 2015.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été entreprises en cette matière par les Départements</p>	Intérieur-OE Justice

		<p>ayant cette matière dans leur compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de diverses formations destinées à des services spécialisés et non spécialisés. Par exemple, une première initiative de formation donnée en mars 2015 à des tuteurs en charge de mineurs étrangers non accompagnés ; formation également donnée à des magistrats sur le trafic et la traite des êtres humains - une modification législative insérée par la loi du 12 mai 2014 offre la possibilité de désigner un tuteur pour des mineurs non accompagnés qui sont en situation de vulnérabilité (ou potentiellement victimes de traite des êtres humains). 																																	
		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains ayant obtenu un titre de séjour.</p> <p>En 2015, 131 demandes de statut de victime de traite des êtres humains ont été introduites.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2015</th> <th>F</th> <th>H</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prostitution</td> <td>42</td> <td>2</td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>Économique</td> <td>9</td> <td>52</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>Trafic</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Mendicité</td> <td>2</td> <td>8</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Diplomatique</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>61</td> <td>70</td> <td>131</td> </tr> </tbody> </table>	2015	F	H	Total	Prostitution	42	2	44	Économique	9	52	61	Trafic	7	7	14	Mendicité	2	8	10	Divers	0	1	1	Diplomatique	1	0	1	Total	61	70	131	Intérieur-OE Justice
2015	F	H	Total																																
Prostitution	42	2	44																																
Économique	9	52	61																																
Trafic	7	7	14																																
Mendicité	2	8	10																																
Divers	0	1	1																																
Diplomatique	1	0	1																																
Total	61	70	131																																
		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains protégées.</p> <p>En 2015, 761 permis de séjour (provisoires ou définitifs) ont été délivrés par l'Office des Étrangers.</p>	Intérieur-OE Justice																																
20.c	Continuer à intégrer la traite des êtres humains dans les accords bilatéraux concernant la coopération policière.	<p>Accords incluant la traite des êtres humains.</p> <p>La conclusion de ces accords et l'intégration du phénomène se fait, tout comme les années précédentes, sur base d'une analyse des besoins, tant au niveau belge qu'au niveau du pays-partenaire concerné.</p>	Intérieur																																
20.d	Mettre l'accent sur le trafic des êtres humains dans le cadre du concept de 'human security' durant les opérations militaires.	<p>Interventions faites.</p> <p>Depuis 2006, la Défense a une politique générale (DGHR-APG-ETHIQ-001) qui exprime sa position en ce qui concerne la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. En outre, cette directive, et les actions qui en découlent, entendent contribuer à la conscientisation du personnel à la problématique du trafic et de la traite des êtres humains.</p> <p>Les GFPs sur place connaissent les procédures en cas de soupçon de trafic d'êtres humains.</p> <p>La Direction Générale Appui juridique et Médiation (DG JM) a intégré dans</p>	Défense																																

		ses briefings en préparation aux opérations un volet sur le trafic des êtres humains.	
20.e	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la traite des êtres humains.	<p>Interventions faites.</p> <p>Au CDH, la Belgique est intervenue lors du débat interactif avec le RSNU sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants.</p> <p>Soutien aux résolutions pertinentes.</p> <p>Pas d'application en 2015 (pas de résolution au CDH).</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Affaires Étrangères</p>

OBJECTIF 4. Participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
21.	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.	<p>Actions prises au recrutement pour solliciter d'avantage de femmes.</p> <p>L'arrêté royal du 2 juin 2012 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2013 au moins un tiers des membres du personnel visés soit des femmes.</p> <p>Lorsque le taux d'occupation est inférieur au 30% requis le SPF examine en ce moment comment encourager les femmes à participer au projet « <i>Top Skills</i> » pour encourager le plus grand nombre de femmes à postuler pour les fonctions de management et de participer aux sélections pour les fonctions cadres.</p> <p>La proportion de femmes dans le recrutement est en augmentation et aura à terme son effet sur la proportion de femmes dans les fonctions de management.</p> <p>Le site Internet de la Défense (www.mil.be) dans l'onglet Jobs : comprend une capsule vidéo et un article intitulé « Tous différents... tous pareils » axés sur la dimension de genre à la Défense sur la page http://www.mil.be/fr/page/diversite.</p> <p>DG HR a clôturé l'étude sur le genre et les résultats seront communiqués au Parlement en exécution de la Résolution du 23 Avr 14 (document de la Chambre 53 3321/009).</p> <p>Des collègues féminines sont présentes lors de toutes les activités de recrutement de la police fédérale.</p> <p>Le thème du genre est pris en compte lors des campagnes de recrutement.</p> <p>L'épreuve sportive a été adaptée en janvier 2015, de sorte à tenir compte du sexe. (Le parcours fonctionnel doit être parcouru en 170 secondes pour les hommes de moins de 40 ans, et en 200 secondes pour les femmes. Le temps est fixé à 190 secondes pour les hommes de plus de 40 ans, et 220 secondes pour les femmes).</p> <p>Sur base de la Circulaire ministérielle "GPI 74 - La promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des services de police", une directive au sein de la police fédérale stipule que tout-e commission (commission de sélection interne et externe, commission de délibération, commission d'évaluation, ...), conseil, jury (jury d'examen, ...), groupe de travail (groupe de travail national, police fédérale interne, ...), comité (comité de direction, comité de pilotage d'un projet, ...) qui est constitué-e, doit être composé-e de femmes et d'hommes, en veillant à la présence d'1/3 au moins de l'un ou l'autre sexe. La Direction du Personnel veille étroitement au respect de cette directive. En cas de non-respect, elle prend contact avec le service en question.</p>	<p>Affaires étrangères Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p>

Proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les consuls, les attachés de coopération, les militaires et la police fédérée.						Affaires étrangères Développement
Le taux d'occupation des femmes dans les hautes fonctions de l'administration.						
Management						
	M		V/F		Total/Totaal	
	6	85,71%	1	14,29%	7	
Carrière extérieure						
Grade	M		V/F		Total/Totaal	
A5	18	94,74%	1	5,26%	19	
A4	85	83,33%	17	16,67%	102	
A3	126	84,56%	23	15,44%	149	
A2	187	68,25%	87	31,75%	274	
Sous-total	416	76,47%	128	23,53%	544	
Carrière administration centrale						
Grade	M		V/F		Total/Totaal	
Conseiller-général (A5)	2	100,00%	0	0,00%	2	
Conseiller-général (A4)	25	71,43%	10	28,57%	35	
Conseiller (A3)	38	59,38%	26	40,63%	64	
Attaché (A2)	55	50,93%	53	49,07%	108	
Attaché (A1)	78	43,33%	102	56,67%	180	
Sous-total	198	50,90%	191	49,10%	389	
Grand Total	620	65,96%	320	34,04%	940	
2014						Défense
	F	H				
Officiers	498	3.951				
Sous-officiers	885	12.194				
Volontaires	949	12.035				
Total	2.332	28.180				

		La proportion hommes-femmes dans la police intégrée est d'environ 70%-30% (un tiers de femmes).	Intérieur-POLFED
22.	Encourager les candidatures féminines belges pour les organisations internationales.	<p>Actions d'encouragement.</p> <p>Actuellement, 12% des belges déployés dans les missions de gestion civile des crises sont des femmes. Il est expressément mentionné lors de l'appel à candidatures pour la formation pré-déploiement « <i>Basic Generic Training on Civilian Crisis Management</i> » que les femmes sont particulièrement encouragées à poser leur candidature. Dans la sélection pour cette formation, l'on s'assure également qu'à compétences égales, la préférence est accordée à une femme.</p> <p>Au cours de l'année 2015, la Belgique s'est engagée activement à augmenter le nombre de femmes belges employées dans le système des NU, en particulier au niveau de directeur, en encourageant et en soutenant la candidature des femmes belges.</p> <p>La Belgique a soutenu activement cette année les candidatures de quatre femmes belges à des postes plus élevés (P5, D1, ASG) au sein du système des Nations Unies. Certaines procédures de sélection sont toujours en cours.</p> <p>La Belgique a soutenu l'initiative « <i>Senior Women Talent Pipeline</i> » du Secrétaire général de l'ONU, visant à promouvoir les candidats féminins externes pour les postes de direction dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il y avait une candidate belge inclus dans la sélection. Elle est actuellement soutenue de manière individuelle par des experts du service du personnel de l'ONU et reçoit notamment des informations et des conseils sur les procédures de recrutement spécifiques, ainsi que des informations pertinentes sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies et des exemples de questions afin de préparer les entrevues.</p> <p>La Belgique fait partie depuis l'année dernière, avec une douzaine d'autres Etats membres de l'ONU, du groupe d'amis sur la parité de genre. Ce groupe d'amis se réunit toutes les 6 à 8 semaines pour échanger des idées et des initiatives visant à promouvoir les femmes aux postes de direction dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.</p> <p>La Belgique essaye également autant que possible de prendre en compte la dimension de genre dans la détermination de ses préférences électorales pour les élections dans le système des Nations Unies.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p> <p>Les appels diffusés par la division Gestion/Organismes interalliés (HRB-IOrg) de la Direction Générale Human Resources sont, par définition, « favorables au genre/aux femmes » étant donné que ceux-ci sont ouverts à TOUS les militaires d'un groupe cible déterminé (exigences majoritairement basées sur les compétences).</p> <p>En juin 2015, une femme officier supérieur de la Défense belge a été élue pour la fonction de Chair Elect (vice-présidente) (juin 2015-juin 2017) et de Chair (présidente) (juin 2017 – juin 2019) du NATO Committee on Gender</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p>

		Perspectives. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Intérieur Justice
23.a	Encourager les candidatures féminines belges pour les missions de paix.	Evolution du pourcentage de femmes belges en missions de paix. Les chiffres du BEL Gender Report 2014 montrent que, pour toutes les opérations, le nombre de femmes est représentatif par rapport à leur représentation au sein de la Défense. Dans ce cadre, il n'y a aucune discrimination positive – l'homme/la femme le ou la plus apte est choisi(e) pour une fonction. Dans toutes les fonctions, y compris pour celle de commandant en chef, les femmes entrent en ligne de compte.	Défense
23.b	Encourager les femmes de la police fédérale à se porter candidates pour les missions civiles de gestion de crise.	Actions d'encouragement. La politique à cet égard est maintenue au sein de la police fédérale. Proportion hommes-femmes parmi le personnel participant à des missions civiles de gestion des crises de l'UE. Pas de données pour 2015.	Intérieur-POLFED Intérieur-POLFED
23.c	Encourager la participation des femmes à la 'basic generic training' préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.	Actions d'encouragement. Actuellement, 12% des belges déployés dans les missions de gestion civile des crises sont des femmes. Il est expressément mentionné lors de l'appel à candidatures pour la formation pré-déploiement 'Basic Generic Training on Civilian Crisis Management' que les femmes sont particulièrement encouragées à poser leur candidature. Dans la sélection pour cette formation, l'on s'assure également qu'à compétences égales, la préférence est accordée à une femme. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2013-2014. Au total pour le SPF Justice, six candidats ont participé à la formation Basic Generic Training en 2015, dont deux femmes. La politique à cet égard est maintenue au sein de la police fédérale.	Affaires étrangères Développement Justice Intérieur-POLFED
23.d	Plaider au niveau international pour la participation d'un plus grand nombre de femmes lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.	Interventions faites. La priorité donnée aux femmes est mentionnée dans l'« EU Call for Contributions ». A l'occasion d'un discours lors d'un débat ouvert au CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité le 13 octobre 2015, la Belgique rappela l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques post-conflit et nota que cet enjeu reste un défi important de nos jours. Lors de sa réponse au questionnaire 'Global study on the Implementation of 1325' demandé par le CSNU, la Belgique nota que la participation et la représentation des femmes continue d'être un sujet de préoccupation. Surtout la participation des femmes locales dans la prévention de conflits et dans la consolidation de la paix ne s'améliore pas suffisamment. Elles devraient obtenir la possibilité de participer davantage aux actions nationales (belges) sur le terrain ainsi qu'aux négociations (organisées à l'échelle internationale).	Affaires Étrangères

		Le besoin d'une plus grande participation féminine aux opérations a été reconnu à la Défense et intégré dans le plan d'action Stratégie qui s'engage à accentuer le rôle des femmes dans le processus de paix, Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) et Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) à l'occasion de ses contacts bilatéraux.	Défense
		Réduction de la participation de la police fédérale aux missions de gestion civile de crise en 2015.	Intérieur
24.a	Systématiser les consultations avec les femmes et organisations de femmes locales dans le cadre des missions d'enquête et diffuser les informations recueillies par l'intermédiaire des partenaires concernés.	Consultations. Aucune mission d'établissement des faits dans ce sens n'a été entreprise d'août 2014 à juillet 2015.	Défense
24.b	Dans le cadre des processus de paix soutenus par la Belgique, insister sur la nécessité de désigner des médiatrices et négociatrices.	Nombre et pourcentage de femmes médiatrices et négociatrices et organisations de femmes présentes lors de négociations de paix formelles et informelles avec le soutien de la Belgique. Pas de données pour 2015.	Affaires Étrangères
		Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix. La Belgique soutint l'initiative 'Senior Women Talent Pipeline' du Secrétaire général des NU et fait partie du groupe d'amis sur la parité de genre (voir question 22). La Belgique fait aussi partie du groupe d'amis de la médiation de l'UE. Dans ce groupe d'amis, la Belgique prône l'encouragement des acteurs à inclure les femmes dans leurs délégations. De plus, dans le cadre de l'examen du <i>Peace Operations review</i> des Nations unies, la Belgique préconisa d'accorder une attention suffisante aux questions du genre.	Affaires Étrangères
24.c	Plaider au niveau international pour l'inclusion de plus de femmes dans les délégations participant à des négociations et processus de paix et démocratisation.	Interventions faites. A l'occasion de son discours lors d'un débat ouvert au CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité le 13 octobre 2015, la Belgique rappela l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques post-conflit et nota que cet enjeu reste un défi important de nos jours.	Affaires Étrangères
24.d	Plaider en faveur de la consultation des femmes et groupes de femmes locaux dans le cadre de la préparation et la discussion des missions de maintien de la paix et des missions civiles de gestion de crise.	Interventions faites. Chacune des missions civiles de gestion de crise de l'UE a un conseiller en genre. Sa tâche est d'assurer la sensibilité au genre dans la mission.	Affaires Étrangères
25.a	Encourager la présence des femmes locales au sein de l'appareil judiciaire local, de la police et de la défense.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Contribution via le programme du PNUD 'Responding to a Changing Region'. Contribution au 'EU Support to Justice Reform Programme in DRC'. Les missions actuelles des détachements belges n'impliquent pas de contact de ce type. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur-POLFED

		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Justice
25.b	Soutenir les initiatives axées sur le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision à chaque niveau (local, régional et national) en particulier dans les états en situation de fragilité.	<p>Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix.</p> <p>RDC: contribution au '<i>EU Support to Justice Reform Programme in DRC</i>' RDC: élaboration du budget du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325 Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017 Afrique du Nord: programme du PNUD '<i>Responding to a Changing Region</i>': Tunisie, Egypte, Lybie: participation aux institutions politiques.</p>	Développement
25.c	Soutenir les organisations et réseaux de femmes locaux dans le renforcement de leurs capacités juridiques, économiques, politiques et sociales.	<p>Soutien fourni.</p> <p>Cela se passe aussi dans le cadre du '<i>Responding to a Changing Region</i>' en Equateur et au Mozambique dans le cadre de la coopération entre les bailleurs de fonds pour plus de participation des femmes.</p>	Développement
25.d	Encourager les réalisations locales insérées dans la société civile en vue d'une meilleure participation socio-économique des femmes.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre.</p> <p>Contribution au partenariat de 11.11.11 avec le Comité National Femme et Développement en RDC.</p>	Développement

OBJECTIF 5. Soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d'action national			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
26.a	Elaborer un PAN belge pour l'application de la résolution 1325.	PAN adopté. Le PAN a été présenté lors du Conseil des Ministres en juillet 2013.	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité
26.b	Offrir du soutien aux administrations et cellules stratégiques via l'offre d'expertise en matière de genre.	Expertise offerte. Deux membres de l'IEFH siègent dans le 'Conseil consultatif Genre et Développement', respectivement en tant que membre et suppléant. Dans le cadre du précédent rapportage, l'IEFH a fait, début 2015, des suggestions d'actions potentielles aux différents départements en vue de la mise en œuvre des différents engagements pris dans le PAN. L'IEFH a élaboré les modules ' <i>Gender and Peacebuilding</i> ' et ' <i>Women in Armed Conflict</i> ' de la formation ' <i>Basic Generic Training on Civilian Crisis Management</i> '. Un membre de l'IEFH a dispensé ces modules les 3 avril et 27 novembre 2015. En 2015, l'IEFH a prêté son assistance aux différentes administrations et cellules stratégiques concernées dans le cadre du PAN 1325 ou de sujets qui y étaient liés.	Égalité
26.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. En 2015, 5 personnes ont participé au NATO Committee on Gender Perspectives (NCGP) avec comme thème « The 15th Anniversary of the UNSCR 1325 and its impact on recruitment and retention in the Armed Forces ». S'il s'agit du personnel de la Défense, les canaux d'information utilisés sont l'Intranet, l'e-News, le journal du personnel « DBriefing », le rapport annuel de la Direction Générale « Human Resources » et le site web « Diversité ». Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015. L'IEFH a notamment pris part aux réunions de la ' <i>EU Informal Task Force on UNSCR 1325</i> ' en janvier, juin, septembre et décembre 2015, ainsi qu'à une rencontre-débat consacrée à la mise en œuvre de la résolution 1325 au Burundi en juillet. L'IEFH a partagé les rapports et la documentation avec les départements impliqués dans le PAN 1325. L'IEFH a participé à l'atelier ' <i>Refreshing Indicators for the EU's Women, Peace and Security Policy</i> ' en janvier 2015 et s'est activement impliqué dans	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité

		<p>les activités relatives à l'actualisation de ces indicateurs.</p> <p>En mars 2015, la Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances a eu un entretien avec madame Bineta Diop, Envoyée Spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité de l'UA.</p> <p>L'IEFH a apporté son soutien à l'<i>Outreach Event</i> sur la résolution 1325 organisé par la DGD et ONU Femmes, et modéré le débat prévu durant cet évènement.</p>	
27.	Elaborer ou soutenir des actions de sensibilisation en matière de la résolution 1325.	<p>Actions de sensibilisation.</p> <p>La Belgique répondit au questionnaire '<i>Global study on the Implementation of 1325</i>' qui fut demandé par le CSNU pour la préparation du '<i>High-level review</i>' à l'occasion du 15e anniversaire de la résolution.</p> <p>A l'occasion de son discours lors d'un débat ouvert au CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité le 13 octobre 2015, la Belgique rappela l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques post-conflit et nota que cet enjeu reste un défi important de nos jours.</p> <p>Le Ministre de la Coopération au développement a lancé un appel à tous les états, lors du débat ouvert sur les Femmes, la Paix et la Sécurité le 15 avril 2015 au CSNU, pour que ceux-ci prennent en compte les aspects de la protection, de la participation et de la prévention de la résolution 1325.</p> <p>Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017</p> <p>Burundi: via la coordination des bailleurs de fonds</p> <p>Début 2015, l'IEFH a transmis au Parlement le rapportage relatif à la mise en œuvre du PAN consacré à la résolution 1325 en 2013 et 2014.</p> <p>L'IEFH a poursuivi son soutien à la Plate-forme d'action belge 1325, un groupement d'organisations qui soutiennent la résolution 1325 et promeuvent sa mise en œuvre concrète. Il a notamment financé le matériel de sensibilisation et a apporté son soutien à la conférence 'La force des femmes, une chance pour la paix', organisée à Ypres le 31 octobre 2015.</p> <p>Plusieurs organisations bénéficiant de subsides structurels de la part de l'IEFH travaillent également sur le thème 'Femmes, paix et guerre'. En 2015, ce thème était également l'un des thèmes prioritaires pour les projets pour lesquels une demande de subvention pouvait être introduite auprès de l'IEFH.</p> <p>En 2015, la Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances et l'IEFH ont approuvé pour plus de 50.000 EUR de subventions pour des projets ayant un lien avec la résolution 1325, tels qu'une exposition sur le rôle des femmes lors de la Première Guerre Mondiale, des formations sur la situation spécifique des demandeuses d'asile et des réfugiées ou encore des actions visant à soutenir les femmes qui travaillent au sein de la Police belge.</p> <p>L'IEFH a rédigé une contribution sur la résolution 1325 pour un site web de la VVN qui vise la diffusion d'informations sur l'ONU dans l'enseignement. Une contribution de l'IEFH sur la '<i>Global Study on the Implementation of UNSCR 1325</i>' a également été publiée dans 'Wereldbeeld', le magazine de la VVN.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Égalité</p>

28.a	Ajouter un chapitre 'Femmes, Paix et Sécurité' au questionnaire sur le 'Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité' de l'OSCE.	<p>Ajout du chapitre.</p> <p>En 2015, la Belgique a publié une réponse à un certain nombre de questions supplémentaires concernant la problématique 'les femmes, la paix et la sécurité', conformément à l'engagement pris par tous les États membres de l'UE, le Canada et l'Islande le 13 juillet 2011.</p>	Affaires Étrangères
28.b	Soutenir des initiatives en vue de maintenir le thème de la résolution 1325 à l'ordre du jour de l'OSCE.	<p>Interventions faites.</p> <p>Poursuite du soutien de la Belgique au '<i>OSCE-wide action plan on Women, Peace and Security</i>'.</p> <p>Participation active au rapportage sur les dialogues de sécurité sur la résolution 1325 du FSC: "<i>Violence against women and children in conflict</i>" (1 oct 2014); "UNSCR 1325 - The position of women in the French Ministry of Defence" (17 sep 14); "Implementation of UNSCR 1325" (03 jun 15); "UNSCR 1325 - Gender equality in the Armed Forces: best practices" (07 oct 15).</p> <p>Au cours du Conseil ministériel de Décembre 2014 à Bâle, un additif au 'Action Plan for the Promotion of Gender Equality' de l'OSCE datant de 2004 fut évoqué, mais chaque référence à des textes non-consensuels (CDH, Conseil de l'Europe) était exclue par certaines délégations.</p>	Affaires Étrangères
28.c	Coopérer avec l'OTAN et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs indicateurs pour la résolution 1325.	<p>Interventions faites.</p> <p>L'agenda 1325 est une priorité pour la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'OTAN. La Représentation permanente soutient le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'OTAN, Mariët Schuurman, par des interventions pendant des réunions officielles et la participation au « Friends of 1325 », un groupe informel composé des alliés et des pays partenaires qui aident à diriger l'agenda 1325.</p> <p>La Représentation permanente a assisté l'OTAN à organiser la Conférence annuelle du Comité de l'OTAN sur la dimension de genre. En 2015, la conférence a eu lieu dans l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles et a été ouverte par Princesse Astrid.</p>	Affaires Étrangères
28.d	Encourager et soutenir l'application de la résolution 1325 et les résolutions de suivi par les organisations internationales et régionales.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a plaidé à plusieurs reprises pour la mise en œuvre de la résolution 1325, notamment par la mise en place d'un plan d'action national, lors des débats à l'AGNU et lors des débats ouverts au sein du CSNU.</p> <p>Soutien financier donné au Comité International de la Croix-Rouge en tant que président du 'Donor support group': lutte contre la violence sexuelle.</p> <p>L'ACOS Strat suit les travaux effectués dans le cadre de la RCSNU 1325 au sein des différentes organisations internationales et régionales auxquelles la Belgique adhère afin de faire bénéficier des résultats la Défense et de pouvoir mettre en œuvre les leçons de ces travaux dans la politique de défense belge.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense

28.e	Plaider au sein de l'UE pour un renforcement des efforts en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325, y inclus dans la Politique commune de sécurité et de défense, et aider l'EEAS dans cette tâche.	Interventions faites. La Belgique a plaidé de manière très active auprès de l'UE pour le ' plan d'action genre 2016-2020'.	Affaires Étrangères
28.f	Continuer à demander l'application des résolutions 1325, 1820, 1960, 1888 et 1889 dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions de gestion civile de crise, tant lors de la préparation que lors de l'exécution.	Interventions faites. Co-signataire du non-paper ' <i>Gender, Peace and Security in CSDP - From policy to practice</i> ', dans lequel un certain nombre de recommandations pour les structures de gestion de crise de l'UE furent formulées sur la façon dont le <i>gender mainstreaming</i> peut être amélioré, aussi bien par la planification stratégique des missions PSDC, que par le développement des ressources humaines.	Affaires Étrangères
		La Défense continue d'exiger l'application des Résolutions 1325 et suivantes dans la planification et l'exécution de ses missions sous mandat OTAN et ONU, ainsi que pour les opérations nationales. Ceci s'est concrétisé en 2014 par l'ouverture d'un poste GENAD au sein de l'état-major de l'European Union Battle Group 2014/II, afin de conduire une éventuelle opération dans le respect des RCSNU 1325 et 1820.	Défense
29.a	Plaider via la diplomatie et la coopération au développement pour l'application de la résolution 1325 dans les pays en situation de fragilité.	Interventions faites. La Belgique répondit au questionnaire ' <i>Global study on the Implementation of 1325</i> ' qui fut demandé par le CSNU pour la préparation du ' <i>High-level review</i> ' à l'occasion du 15e anniversaire de la résolution.	Affaires Étrangères
		Dans le cadre du programme de coopération intermédiaire de la RDC et dans le cadre du cadre d'intervention futur au Mali.	Développement
29.b	Stimuler les pays partenaires à élaborer un PAN 1325 et soutenir ces pays dans l'implémentation effective de ce PAN.	Pays qui reçoivent un soutien concernant des plans d'action nationaux ou d'autres politiques nationales et instruments utilisés.	
		La Belgique stimule les pays partenaires en intervenant aux fora internationaux (ONU/UE), en appelant lors des contacts bilatéraux à développer un PAN 1325 et en fournissant son soutien à cet exercice sous forme d'expertise.	Affaires Étrangères
		Dans le cadre du programme de coopération intermédiaire de la RDC et dans le cadre du cadre d'intervention futur au Mali.	Développement
30.	Soutenir les travaux sur le 1325 du 'NATO Office on Gender Perspectives'.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.	Affaires Étrangères
		Les fonctions de « Chair Elect » et de « Chair » dans le NATO Committee on Gender Perspectives sont assurées de juin 2015 à juin 2019 par la Belgique. Le « Chair Elect » est en contact étroit avec l'ACOS Strat pour la réalisation de son mandat. On peut donc s'attendre à une coopération étroite pendant les quatre années à venir.	Défense

31.	Soutenir les actions verticales et/ou spécifiques axées sur la résolution 1325, en attirant particulièrement l'attention sur les groupes de femmes vulnérables.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>RDC : Contribution au '<i>EU Support to Justice Reform Programme in DRC</i>'.</p> <p>RDC: élaboration du budget du programme de développement intermédiaire avec la RDC: budget prévu dans le cadre de la résolution 1325.</p> <p>Afghanistan: Cadre de développement ONU Femmes 2014-2017.</p> <p>Afrique du Nord: programme du PNUD '<i>Responding to a Changing Region</i>': Tunisie, Egypte, Lybie: participation aux institutions politiques.</p>	Développement
32.	Attirer l'attention à la mise en œuvre de la résolution 1325 lors de la coordination des bailleurs de fonds dans les pays partenaires et demander un renforcement de la coordination de la mise en œuvre de la résolution 1325 à côté de la coordination genre existante.	<p>Interventions faites.</p> <p>Suivi dans le cadre du '<i>EU Gender Action Plan</i>'.</p>	Développement

OBJECTIF 6. Suivi, rapportage et monitoring			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
33.	Faire un rapport annuel à partir de 2015 concernant le progrès réalisé pour chaque ligne d'action et instrument de suivi.	<p>Rapports transmis au parlement.</p> <p>Début 2015, l'IEFH a transmis le rapportage relatif aux années 2013-2014 au Parlement.</p> <p>En août 2015, l'IEFH a demandé aux départements concernés d'envoyer leurs contributions pour le second rapport pour la mi-octobre. Sur base de ces contributions, l'IEFH a établi le deuxième rapport destiné au Parlement, fin 2015.</p> <p>Contribution reçue le 25/05/2016.</p> <p>Contribution reçue le 25/05/2016.</p> <p>Contribution reçue le 08/12/2015.</p> <p>Contribution reçue le 16/02/2016.</p> <p>Contribution reçue le 19/10/2015.</p>	<p>Égalité (coordination)</p> <p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p>
34.	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.	<p>Organisation de deux événements de rapportage et concertation.</p> <p>Le 31 mars 2015, le Service public fédéral Affaires Etrangères a organisé, en collaboration avec les départements concernés, l'événement à mi-parcours du Plan d'action national RCSNU 1325, au Sénat.</p>	<p>Affaires Étrangères (coordination)</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p> <p>Égalité</p>
35.	Assurer l'échange d'informations et inviter la société civile à contribuer au suivi en rapportant les éléments communiqués par les organisations locales qui font partie de leur réseau, en particulier les organisations locales dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.	<p>Invitations et résultats.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2015.</p>	<p>Développement</p>
36.	Répondre aux demandes d'input sur le suivi des indicateurs de l'UE concernant la résolution 1325.	<p>Informations fournies.</p> <p>Le SPF Affaires étrangères a répondu à la demande d'input sur le suivi des indicateurs de l'UE concernant la résolution 1325.</p>	<p>Affaires Étrangères</p>
37.	Répondre aux demandes d'input du Secrétariat de l'ONU concernant le suivi de la résolution 1325.	<p>Informations fournies.</p> <p>La Belgique répondit au questionnaire '<i>Global study on the Implementation of 1325</i>' qui fut demandé par le CSNU pour la préparation du <i>High-level review</i> à l'occasion du 15e anniversaire de la résolution en octobre 2015.</p>	<p>Affaires Étrangères</p>

3. Conclusion

L'élaboration et l'approbation d'un second PAN relatif à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU étaient un signe de l'engagement permanent du niveau fédéral belge de travailler à la mise en oeuvre de cette résolution. La structure de matrice du PAN témoignait également de la volonté de rendre cette mise en oeuvre aussi concrète que possible.

Mais les engagements et les preuves de bonne volonté ne sont bien entendu que la première étape. Il s'agit maintenant de mener des actions concrètes qui doivent mener à la réalisation de ces engagements, à la mise en oeuvre de la résolution 1325 et au but ultime : l'amélioration de la situation des femmes et des filles en situations de conflits armés et de construction de la paix.

Bien que nous n'ayons pas pu présenter des initiatives concrètes pour toutes les lignes d'action, ce rapportage montre en tout cas que de très nombreuses actions concrètes ont été réalisées. Les départements concernés ont pris diverses initiatives tant au niveau du soutien et du renforcement du cadre normatif international en matière de droits des femmes qu'au niveau de l'intégration de la dimension de genre. La politique relative à la protection des femmes et des filles contre la violence a également continué à être développée, de même que celle relative à la participation des femmes aux processus de paix et de construction de la paix. Enfin, des actions de sensibilisation et des échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 1325 ont aussi été organisés, et le présent rapportage peut être considéré comme le résultat du suivi du PAN.

Annexe 1 : Abréviations

ACOS IS : Département d'état-major Renseignement et Sécurité du Ministère de la Défense

ACOS Ops&Trg : Département d'état-major Opérations et Entraînement du Ministère de la Défense

ACOS Strat : Département d'état-Major Stratégie du Ministère de la Défense

AGNU : Assemblée Générale des Nations Unies

ARYM : Ancienne République yougoslave de Macédoine

CDH : Conseil des Droits de l'Homme

CEDAW : Convention on the elimination of all forms of discrimination against women (Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes)

CGRA : Commissariat-Général aux Réfugiés et aux Apatrides

CHOD : Chief of Defense (Chef Défense)

CIMIC : Civil Military Co-operation (Coopération civile-militaire)

CPAS : Centre Publics d'Action Sociale

CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies

CSW : Commission on the Status of Women (Commission de la Condition de la Femme)

CTB : Coopération Technique Belge

DDR : Désarmement, Démobilisation et Réintégration

DG BudFin : Direction générale Budget et Finances du Ministère de la Défense

DG Comm : Direction Générale Communication du Ministère de la Défense

DG Fmn : Direction générale Formation du Ministère de la Défense

DG HR : Direction générale Human Resources du Ministère de la Défense

DG HR/HRB-Iorg : Direction générale Human Resources/Division Gestion/Organismes interalliés du Ministère de la Défense

DG JM/ LEGAD-Ops : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Etudes juridiques du Ministère de la Défense

DG JM/LITIG : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Contentieux du Ministère de la Défense

DG MR : Direction générale Material Resources du Ministère de la Défense

EEAS : European External Action Service (Service européen pour l'action extérieure)

EU : European Union (Union européenne)

EUTM : European Union Training Mission (Mission de formation de l'Union européenne)

Fedasil : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

FINUL : Force intérimaire des Nations unies au Liban

GENAD : Gender Advisor

GFA : Gender Field Advisor

GFP : Gender Focal Point

HR : Human resources (Ressources humaines)

ICPD : International Conference on Population and Development (Conférence internationale sur la population et le développement)

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Info Ops Gp : Information Operations Group du Ministère de la Défense

NATO : North Atlantic Treaty Organisation (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)

OE : Office des Étrangers

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU: Organisation des Nations Unies

ONU Femmes : Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes

OMP : Opérations de maintien de la Paix

OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PAN : Plan d'action national

PBC : Peacebuilding Commission (Commission de consolidation de la paix)

PNUD : United Nations Development Programme (Programme des Nations unies pour le développement)

POLFED : Police Fédérale

PSDC : Politique de sécurité et de défense commune

RCSNU : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies

RDC : République Démocratique du Congo

RSS : Réforme du secteur de la sécurité

RSNU : Rapporteur spécial des Nations Unies

RSSG : Représentant-e Spécial-e du Secrétaire général

SG : Secrétaire général

SPF : Service Public Fédéral

SRHR : Sexual and reproductive health and rights (Santé et droits sexuels et reproductifs)

UE : Union européenne

UN : United Nations (Nations Unies)

UNFICYP : United Nations Peacekeeping Force in Cyprus (Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre)

UNFPA : United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)

UNHCR : Office of the United Nations High for Refugees (Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés)

UNSCR : United Nations Security Council Resolution (Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies)

UPR : Universal Periodic Review (Examen Périodique Universel)